

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU VENDREDI 7 AVRIL 2017

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Date de la convocation : 31/03/2017

Date d'affichage : 10/04/2017

L'an deux mille dix-sept et le sept du mois d'avril à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 69

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Muriel CHABERT, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Valérie DAVID, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Florence LUDWIG-SIMON, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLLOT, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, André ROATTA, Hervé ROMANO, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA.

ETAIT REPRESENTE : Claude CEPPI par Hervé ROMANO (conseiller communautaire suppléant).

ONT DONNE POUVOIR : Mekia ADDAD à Paul EUZIERE, Catherine BUTTY à Dominique BOURRET, Christophe CHALIER à Florence LUDWIG-SIMON, Henri CHRIS à Gérard BOUCHARD, Cyril DAUPHOUD à Jean-Paul CAMERANO, Gérard DELHOMEZ à Jean-Claude ZEJMA, Christophe MOREL à Nicole NUTINI, Anne-Marie PROST-TOURNIER à Marc COMBE, Roland RAIBAUDI à Christiane REQUISTON, Patricia ROBIN à Claude MASCARELLI, Philippe WESTRELIN à Valérie COPIN.

ETAIENT ABSENTS : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc GARNIER, Gérard MERO, Jacques VARRONE.

SONT ARRIVEES EN COURS DE SEANCE : Michèle OLIVIER après la délibération n°23, Muriel CHABERT après la délibération n°36.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude BOMPAR après la délibération n°35, Jean-Marie BELVEDERE après la délibération n°36 et a donné pouvoir à Philippe BONELLI, Anne-Marie DUVAL après la délibération n°36 et a donné pouvoir à Muriel CHABERT, François BALAZUN après la délibération n°41 et a donné pouvoir à Michèle OLIVIER, Fabrice LACHENMAIER après la délibération n°41 et a donné pouvoir à Magali CONESA, Jean-Marie GUENOT après la délibération n°44 et a donné pouvoir à Ismaël OGEZ, Pascal PELLEGRINO après la délibération n°50 et a donné pouvoir à Gilles RONDONI, Jean-Marc DEGIOANNI après la délibération n°53 et a donné pouvoir à Mireille BANCEL, Myriam LAZREUG après la délibération n°61.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 10 février 2017

Le conseil de communauté adopte le procès-verbal à l'unanimité.

Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DP2017_015	Signature d'un avenant n°1 à la convention de coopération conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Harjès
DP2017_016	Conclusion d'une convention de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SCIC AS Piste d'Azur
DP2017_017	Conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux pour le service communal d'hygiène et de santé de la Commune de Grasse
DP2017_018	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'établissement public administratif la Villa Arson
DP2017_019	Prise en charge des frais de repas, d'hébergement et de transport de l'artiste Mercedes MERCIER-BALAZ dans le cadre de son contrat GUSO pour « Le Temps des Contes »
DP2017_020	Inventaire des stocks 2016 de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2017_021	Modification de la régie de recettes de la boutique du Musée International de la Parfumerie - Augmentation du seuil d'encaisse
DP2017_022	Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée du Musée International de la Parfumerie
DP2017_023	Création d'un tarif pour la Bigreenette
DP2017_024	Conclusion de conventions tripartites de passage sur voie privée pour la collecte des déchets ménagers et assimilés
DP2017_025	Convention de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers au sein de l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne avec l'Association Culturelle du Val de Siagne
DP2017_026	Convention de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers au sein de l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne avec le Centre de développement culturel du Pays de Grasse
DP2017_027	Gratuité d'accès au Musée International de la Parfumerie et aux Jardins du Musée International de la Parfumerie pour les ambassadeurs du tourisme envoyés par l'Office de tourisme de Grasse
DP2017_028	Modification tarifaire des produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie et ajout de nouveaux produits
DP2017_029	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie
DP2017_030	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie

Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

N° de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT (sur la durée totale du marché, reconductions comprises)	Notifié le :
2017-03	Etude de faisabilité portant sur l'amélioration des conditions de déplacements sur l'axe de la Route Départementale RD2562	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE	montant DPGF : 95 300 €	24/02/2017
2017-05	PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE, DE DESENFUMAGE ET DE PROTECTION SECURITE AU MUSEE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE	SIEMENS SAS	Montant DDED : 46 506,94€	01/03/2017
2016-33.11	Réhabilitation du bâtiment F en hôtel d'entreprises, lot n°11 : Plomberie - Chauffage - Ventilation	AIR DATA SYSTEMS	MONTANT DPGF: 799 780€	03/03/2017
2017-06	PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SCENIQUES	AMG-FECHOZ	MONTANT DDED: 35 590,50€	02/03/2017
2016-33.5	Réhabilitation du bâtiment F en hôtel d'entreprises Lot n°5 : Serrurerie	TECAMVER CONCEPT	MONTANT DPGF HT : 66 375€	10/03/2017
2017-07	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant le marché d'assurances pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES	3 000 € HT	29/03/2017

Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DB2017_008	Demandes de subventions pour la rénovation de la salle de spectacles et le ravalement général de la façade du Théâtre de Grasse
DB2017_009	Marchés publics - Avenant n°1 au marché n°2016/35 - Prestation d'édition et d'impression - Lot 2
DB2017_010	Local à déchets de la Placette à Grasse - Autorisation d'urbanisme
DB2017_011	Demandes de subventions pour la rénovation et la sécurisation de la piscine communautaire de Peymeinade
DB2017_012	Marchés publics - Avenant n°1 au marché n°2016/23 - Zone industrielle de la Festre - Aménagement de l'ancien chemin de Cabris sur la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne - Prix nouveaux sans modification du montant du devis descriptif estimatif détaillé

DB2017_013	Marchés publics - Parc d'activités ArômaGrasse - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment F en hôtel d'entreprises - Avenant n°3 en moins-value au marché n°2015/21
------------	--

Délibération n°DL2017_021 : Procès-verbaux de mise à disposition des zones d'activités des communes de Grasse, Mouans-Sartoux, La Roquette-sur-Siagne, Saint-Cézaire-sur-Siagne et Saint-Vallier-de-Thiery en faveur de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

La loi NOTRe du 7 août 2015 supprimant la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence relative aux actions de développement économique de façon entière. Il est ainsi proposé d'acter la mise à disposition de l'ensemble des zones d'activités du territoire. Les communes conservent la propriété des biens mis à disposition ainsi que leur pouvoir de police.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les procès-verbaux de mise à disposition des zones d'activités suivantes :
 - Grasse : Bois de Grasse, Carré-Marigarde, Sainte-Marguerite et Saint-Marc
 - La Roquette-sur-Siagne : La Plaine
 - Mouans-Sartoux : Argile et Tiragon
 - Saint-Cézaire-sur-Siagne : La Festre
 - Saint-Vallier-de-Thiery : Le Pilon
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les procès-verbaux de mise à disposition.

Délibération n°DL2017_022 : ArômaGrasse - Mise en vente par adjudication du lot 2

Le lot 2 du lotissement ArômaGrasse n'a pas fait l'objet depuis le début de la commercialisation du lotissement en 2011, d'offres d'achat satisfaisantes et conformes au prix de référence des domaines. Afin de céder ce bien dans les meilleures conditions possibles de publicité et de prix, il est proposé au conseil de communauté de procéder à sa mise en vente par adjudication, avec une mise à prix à 1 295 000 € et de confier cette procédure à l'étude notariale GERARD Charles-Henry, BORIES Frédéric, représentée par Maître Yann Debray, notaire, assisté par l'agence immobilière Marchés Immobilier des Notaires, dite « Min. not ».

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Abstention : Catherine SEGUIN-KURATLE

Contre : Stéphane CASSARINI ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA

- DE METTRE en vente par adjudication le lot 2 du lotissement ArômaGrasse référencé au cadastre sous les numéros DE 733 et DE 742 ;
- DE FIXER le montant de mise à prix à 1 295 000 € ;
- D'APPROUVER le cahier des charges de vente aux enchères publiques et notamment la mise à prix de 1 295 000 € ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à faire procéder par l'étude notariale GERARD Charles-Henry, BORIES Frédéric, représentée par Maître Yann Debray, notaire, assisté par l'agence immobilière Marchés Immobilier des Notaires, dite « Min. not », à la vente par voie d'adjudication du lot 2 selon la réquisition de mise en vente ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession.

Délibération n°DL2017_023 : Présentation du rapport développement durable 2016

La loi dite Grenelle II soumet les établissements publics de coopération intercommunale à la réalisation d'un rapport de synthèse en matière de développement durable. Ce rapport permet de faire ressortir les actions et politiques en faveur du développement durable et d'en analyser également leurs impacts. Il est donc proposé de prendre acte du rapport développement durable 2016 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE PRENDRE ACTE que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2016 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a bien été présenté en conseil de communauté ;
- DE CONFIRMER que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la délibération, propose, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques, dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité, et d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la communauté d'agglomération pour élaborer et évaluer son action ;
- DE DIRE que ce rapport sera transmis pour information au Préfet des Alpes-Maritimes et aux services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) ;
- DE DIRE que ce rapport sera consultable sur le site internet www.paysdegrasse.fr.

Délibération n°DL2017_024 : Adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon au titre de la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau »

Les rivières de la Lane, Rieu Tort et l'Artuby sont sur le bassin versant du Verdon. La compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau » est gérée par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse devant prendre la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1^{er} janvier 2018, il est donc proposé d'adhérer au syndicat mixte afin de pouvoir bénéficier de la gestion de cette partie du bassin versant du Verdon et ainsi préparer le transfert ou la délégation de la compétence Gemapi.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE SOLLICITER l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon au titre de la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau » à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une cotisation annuelle de 1 000 euros ;
- D'APPROUVER les statuts joints à la délibération ;
- DE PREVOIR le budget nécessaire pour la participation de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au financement du poste de chargé de mission à hauteur de 471 euros pour l'année 2017.

Délibération n°DL2017_025 : Programmation 2017 pour le développement durable - Signature d'une convention d'objectifs et de financement - Versement de cotisations et d'une subvention

Au regard de ses compétences en lien avec le développement durable, les nuisances et les risques, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse développe des partenariats avec des associations telles que Air PACA et le Centre d'information du public pour la prévention des risques majeurs et la protection de l'environnement (CYPRES), afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de projets liés à ces thématiques. Les coûts annuels pour 2017 de ces partenariats s'élèvent pour Air PACA à 23 722,11 € et pour CYPRES à 7 734 € au titre de la cotisation et de 8 880 € TTC pour les actions menées en matière de réalisation des plans communaux de sauvegarde et de transport de matières dangereuses.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ADHERER aux associations Air PACA et CYPRES pour l'année 2017 ;
- D'ACQUITTER les cotisations 2017 suivantes :
 - Air PACA : 23 722,11 €
 - CYPRES : 7 734,00 €
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention 2017 avec le CYPRES pour un montant de 8 880 € ;
- D'AUTORISER le versement des cotisations et subvention prévues au budget principal 2017.

Délibération n°DL2017_026 : Théâtre de Grasse - Validation de la phase avant-projet définitif et du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle de spectacles du Théâtre de Grasse, il est nécessaire de valider la phase APD (avant-projet définitif) et de procéder à l'arrêt du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. Le coût prévisionnel définitif des travaux est arrêté à 960 000 € HT. Le forfait définitif de rémunération est arrêté à 91 200 € HT. Il est également proposé de poursuivre les études et d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ARRETER le coût prévisionnel définitif des travaux à 960 000 € HT soit un coût d'opération de 1 100 000 € HT selon le plan de financement prévisionnel exposé dans la délibération ;
- D'APPROUVER le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de 91 200 € HT ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre ;
- D'AUTORISER la poursuite des études ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises ;
- DE DIRE que le financement correspondant est prévu au budget de l'exercice 2017, section investissement et que le financement complémentaire sera prévu aux exercices suivants.

Délibération n°DL2017_027 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Restauration de l'église de la Commune des Mujouls

La Commune des Mujouls souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de l'église communale Saint-Martin à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux pour un montant de 62 500 € HT, soit 75 000 € TTC ;
- D'ADOPTER le plan de financement tel que présenté dans la délibération ;
- DE CHARGER la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse de solliciter et encaisser, pour le compte de la commune, les aides financières auprès du Département des Alpes-Maritimes ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ou bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

Délibération n°DL2017_028 : Budget principal - Approbation du compte de gestion 2016

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

Abstention : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- DE DECLARER que le compte de gestion du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°DL2017_029 : Budget principal - Approbation du compte administratif 2016

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Contre : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- DE DELIBERER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier Vice-président ;
- D'ARRETER les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	19 696 262,68	88 171 213,71
DEPENSES		
Mandats émis	18 203 676,16	88 309 074,65
Résultat de l'exercice		
Excédent	1 492 586,52	
Déficit		137 860,94

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2015)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 1 870 039,51		+ 1 492 586,52	- 377 452,99
Fonctionnement	+ 2 950 790,95		- 137 860,94	+ 2 812 930,01
Total	+ 1 080 751,44		+ 1 354 725,58	+ 2 435 477,02

- DE REPORTER le résultat de clôture 2016 de - 377 452,99 € au chapitre D001 de la section d'investissement et + 2 435 477,02 € au chapitre R002 de la section de fonctionnement du budget principal 2017 ;
- DE NOTIFIER la délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse.

Délibération n°DL2017_030 : Budget principal - Affectation des résultats 2016

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Abstention : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA

Contre : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D'AFFECTER en recette réelle d'investissement au compte « 1068-excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 377 452,99 € ;
- D'APPROUVER la reprise définitive des résultats de l'exercice 2016 au budget 2017 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2016 seront inscrits au budget primitif 2017 à hauteur de 3 007 563,30 € en dépenses et 2 124 415,90 en recettes.
 - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2017 à hauteur de 377 452,99 € en dépenses d'investissement au chapitre D001, solde d'exécution reporté.
 - Le résultat reporté en section de fonctionnement est inscrit au budget primitif 2017 à hauteur de 2 435 477,02 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
- DE NOTIFIER la délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse.

Délibération n°DL2017_031 : Budget annexe Sainte-Marguerite II - Approbation du compte de gestion 2016

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Contre : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe Sainte-Marguerite II dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°DL2017_032 : Budget annexe Sainte-Marguerite II - Approbation du compte administratif 2016

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Abstention : Catherine SEGUIN-KURATLE

Contre : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- DE DELIBERER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier Vice-président ;
- D'ARRETER les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES Titres recettes émis	13 783 448,10	14 248 931,45
DEPENSES Mandats émis	15 832 703,72	14 248 931,45
Résultat de l'exercice Excédent Déficit	- 2 049 255,62	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2015)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	994 507,49		- 2 049 255,62	- 1 054 748,13
Fonctionnement				
Total	994 507,49		- 2 049 255,62	- 1 054 748,13

- DE REPORTER le résultat de clôture 2016 de - 1 054 748,13 € au chapitre D001 de la section d'investissement du budget annexe Sainte-Marguerite II 2017 ;
- DE NOTIFIER la délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse.

Délibération n°DL2017_033 : Budget Sillages - Approbation du compte financier 2016

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

Abstention : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- DE DELIBERER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier Vice-président ;
- D'ADOPTER le compte financier de la régie à simple autonomie financière des transports Sillages procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2016 comme présenté dans la délibération ;
- D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- DE DECLARER toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président afin de mener à bien l'exécution de la délibération.

Délibération n°DL2017_034 : Budget Sillages - Affectation des résultats 2016

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

Abstention : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D'AFFECTER la somme de 143 652,08 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir le déficit de clôture 2016 de la section d'investissement et les restes à réaliser au 31 décembre 2016 ;
- D'AFFECTER le solde de 317 401,00 € en report à nouveau de la section de fonctionnement 2017 ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président afin de mener à bien l'exécution de la délibération.

Délibération n°DL2017_035 : Budget principal - Fiscalité - Vote des taux 2017

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Abstention : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA

Contre : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG

- DE FIXER les taux des taxes 2017 comme suit :

	Taux
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	29,22%
Taxe d'habitation (TH)	8,17%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) (part correspondant aux frais de gestion de l'Etat)	2,60%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	0,104%

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Zones	Taux 2017 proposés
Auribeau-sur-Siagne/La Roquette-sur-Siagne/Pégomas	16,18%
Mouans-Sartoux	10,28%
Grasse	18,73%
Ancienne Communauté de communes des Terres de Siagne	12,88%
Ancienne Communauté de communes des Monts d'Azur	16,50%

- DE CHARGER Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment sa notification aux services fiscaux.

Délibération n°DL2017_036 : Budget principal - Hôtel d'entreprises - Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

Abstention : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA

- D'APPROUVER la révision n°1 de l'AP/CP n°2016001 du programme « hôtel d'entreprises » ;
- D'OUVRIER l'autorisation de programme et crédits de paiement selon le tableau présenté dans la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits de paiement tels que votés ;
- DE NOTIFIER la délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse.

Délibération n°DL2017_037 : Budget principal - Vote du budget primitif 2017

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Abstention : Catherine SEGUIN-KURATLE

Contre : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D'APPROUVER le projet de budget 2017 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2017 et de l'arrêter comme détaillé dans la délibération ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales annexée à la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés dans la délibération ;
- DE NOTIFIER la délibération et le budget à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse.

Délibération n°DL2017_038 : Budget annexe Sainte-Marguerite II - Vote du budget primitif 2017

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Contre : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D’APPROUVER le projet de budget 2017 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d’investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l’exercice 2017 et de l’arrêter comme détaillé dans la délibération ;
- D’AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées dans la délibération ;
- DE NOTIFIER la délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse.

Délibération n°DL2017_039 : Budget Sillages - Vote du budget primitif 2017

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité décide :

Abstention : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D’APPROUVER le projet de budget 2017 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d’investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l’exercice 2017 et de l’arrêter comme détaillé dans la délibération ;
- D’AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus au chapitres détaillés dans la délibération ;
- DE NOTIFIER la délibération et le budget à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Trésorier principal de Grasse et Monsieur l’agent comptable d’Antibes.

Délibération n°DL2017_040 : Rapport 2016 sur l’égalité entre les femmes et les hommes

Conformément aux dispositions fixées par l’article 61 de la loi du 4 août 2014 relative à l’égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants sont dans l’obligation de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d’égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu’elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Il est proposé au conseil de communauté de prendre connaissance et d’approuver ce rapport.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité décide :

- D’APPROUVER le rapport 2016 sur l’égalité entre les femmes et les hommes annexé à la délibération.

Délibération n°DL2017_041 : Comité des œuvres sociales « Les CAPGéniaux » - Subvention 2017

Il est proposé d'accompagner financièrement les actions en faveur du personnel du comité des œuvres sociales « Les CAPGéniaux » par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 116 700 €. Un premier acompte de 29 000 € a déjà été versé.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACCORDER une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 116 700 € à l'association « Les CAPGéniaux » pour ses activités 2017 étant précisé qu'un acompte de 29 000 € a déjà été versé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour tenir compte du montant 2017 de la subvention accordée, les autres conditions restant inchangées.

Délibération n°DL2017_042 : Modification d'un délégué suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion des eaux (SMIAGE) MARALPIN

Il convient de modifier un délégué suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion des eaux (SMIAGE) MARALPIN.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE DESIGNER Monsieur Jean-Marc DELIA en tant que délégué suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion des eaux (SMIAGE) MARALPIN, en remplacement de Monsieur Jacques VARRONE.

Délibération n°DL2017_043 : Modification d'un délégué suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du moyen pays des Alpes-Maritimes (SMED)

Il convient de modifier un délégué suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du moyen pays des Alpes-Maritimes (SMED) suite à la demande de Monsieur Jacques VARRONE, actuel délégué suppléant.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE DESIGNER Monsieur Gérard MERO en tant que délégué suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du moyen pays des Alpes-Maritimes (SMED), en remplacement de Monsieur Jacques VARRONE.

Délibération n°DL2017_044 : Zone d'activités ArômeGrasse - Promesse de vente du lot 10 au profit de la SARL « Bougie & Senteur » - Restitution de l'indemnité d'immobilisation relative à la promesse de vente

A la suite de la signature de la promesse de vente concernant le lot 10 d'ArômeGrasse au profit de la société Bougie & Senteur, une indemnité d'un montant de 5 000 € a été versée sur le compte séquestre du notaire. La promesse n'ayant pas abouti dans les délais fixés et afin de finaliser la vente de 32 places de stationnement sur le lot 16 d'ArômeGrasse au profit de cette même société,

il est proposé de restituer l'indemnité d'immobilisation. Le principe d'une telle indemnité d'immobilisation ayant été approuvé par le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence dans une délibération du 18 février 2011, il convient au conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse d'autoriser une telle renonciation.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à restituer l'indemnité d'immobilisation d'un montant de 5 000 euros établie dans la promesse de vente entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société BS IMMO signée le 16 avril 2012.

Délibération n°DL2017_045 : Programmation 2017 pour le développement numérique - Signature de conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions

La politique communautaire soutient, depuis plusieurs années, les Espaces Régionaux Internet Citoyens (ERIC) afin de permettre aux publics d'accéder à des ressources informatiques et internet, mais également de disposer d'un accompagnement pour gagner en autonomie sur ces technologies. Par ailleurs, un espace de ressources numériques a été créé et labélisé Living PACA Lab par la région. L'offre de services de cet espace contribue à l'écosystème numérique et l'innovation sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Il est proposé au conseil de communauté de soutenir ces structures par l'octroi de subventions. Le montant total des subventions proposées s'élève à 57 000 € réparti ainsi : OMFAF (20 000 €), La Moutonne (5 000 €), ITEC (poursuite ERIC La Moutonne 10 000 €), Evaléco (12 000 €) et TETRIS (10 000 €).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

Abstention : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D'APPROUVER le versement desdites subventions au titre de l'année 2017 pour un montant total de 57 000 € ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, chapitre 65, article 6574 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions avec l'OMFAF, ITEC, Evaléco et la Scic TETRIS ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces actions.

Délibération n°DL2017_046 : Programmation 2017 pour la culture - Signature de conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite financer les structures, qui ayant fait une demande de subvention auprès de la direction des affaires culturelles, proposent de développer des projets en lien avec les compétences culturelles de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants avec : le Centre d'expression culturelle et artistique (32 000 €), la Scic Piste d'Azur (132 000 €) et le Centre de développement culturel du Pays de Grasse (780 000 €).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le principe de versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 32 000 € à l'association Centre d'expression culturelle et artistique ;
- D'APPROUVER le principe de versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 132 000 € à la Scic Piste d'Azur ;

- D'APPROUVER le principe de versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 780 000 € à l'association Centre de développement culturel du Pays de Grasse (Théâtre de Grasse) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les avenants n°2 aux conventions d'objectifs et de financement 2015-2017 ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, au chapitre 65, article 6574.

Délibération n°DL2017_047 : Signature d'une convention triennale de développement relative à l'éducation artistique et culturelle entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Education nationale et les communes de Mouans-Sartoux et Grasse

La Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Rectorat, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les communes de Mouans-Sartoux et de Grasse souhaitent signer une convention pour le développement du parcours d'éducation artistique et culturelle de trois ans, qui permettra aux partenaires de coordonner leurs actions afin de garantir aux jeunes du territoire une rencontre avec la culture au cours de leurs différents temps de vie. Il est proposé au conseil de communauté de valider le contenu de la convention de développement et d'autoriser Monsieur le Président à signer cet acte.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE VALIDER le contenu de la convention de développement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de développement ainsi que tous documents relatifs à la bonne exécution de cette convention.

Délibération n°DL2017_048 : Programmation 2017 pour le tourisme - Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme du Pays de Grasse - Versement d'une subvention

A compter du 1^{er} janvier 2017, conformément à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse disposera, en application de la loi NOTRe, de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ». Une partie de cette compétence « promotion du tourisme » était déjà exercée par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au titre de la définition de l'intérêt communautaire. Pour cette raison, une subvention était versée à l'Office de tourisme de Grasse. Il est proposé de reconduire cette subvention (295 000 €) en 2017 et de charger Monsieur le Président de signer une convention avec cette association. Pour les communes concernées par le transfert de cette compétence « promotion du tourisme » dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a signé des conventions de gestion provisoire qui prévoient, entre autres, que ces communes continuent de réaliser des dépenses pour cette compétence. Le transfert de cette compétence est différé courant 2017. Il n'est donc pas proposé de verser de subvention pour ces actions.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 à l'association Office de tourisme de Grasse ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'objectifs et de financement ainsi que tous documents relatifs à la bonne exécution de cette convention ;
- D'APPROUVER le principe de versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 295 000 € à l'association Office de tourisme de Grasse ;

- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, au chapitre 65, article 6574.

Délibération n°DL2017_049 : Programmation 2017 pour la jeunesse - Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec l'Office municipal des fêtes, de l'animation et de la formation (OMFAF) - Versement d'une subvention

Conformément à ses statuts et à la définition de l'intérêt communautaire, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse exerce la compétence optionnelle « action sociale/volet jeunesse » pour le périscolaire, les accueils de loisirs et le local ado d'Auribeau-sur-Siagne. Sur cette commune, cette compétence a été confiée à l'OMFAF, une association loi 1901. Il est proposé de soutenir par le versement d'une subvention les actions de cette association. Il est précisé que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, en accord avec la commune et sur avis favorable de la commission jeunesse, a le projet de reprendre en régie les actions de cette association à partir du 1^{er} septembre 2017. Pour l'année 2017, le montant de la subvention proposé est de 195 000 €, en tenant compte du projet de reprise en régie. L'association ayant perçu une avance de 94 000 € en début d'année 2017, elle bénéficiera du solde de 101 000 € qui sera échelonné durant l'année.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement 2017 (janvier à août) d'un montant de 195 000 € à l'association « Office municipal des fêtes, de l'animation et de la formation » (OMFAF) pour le volet jeunesse ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention annexée à la délibération ;
- DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2017.

Délibération n°DL2017_050 : Programmation 2017 pour le sport - Signature de conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dans le cadre de sa politique sportive, souhaite soutenir les associations reconnues d'intérêt communautaire. La délibération a pour objectif d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement et à verser les subventions aux associations suivantes : Rugby Olympique de Grasse pour son école de rugby (80 000 €) et Dauphins du Pays de Grasse (22 500 €). Le montant total des subventions proposées s'élève à 102 500 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 aux associations selon les montants suivants :
 - Ecole du Rugby Olympique de Grasse : 80 000 €
 - Dauphins du Pays de Grasse : 22 500 €
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, au chapitre 65, article 6574.

Délibération n°DL2017_051 : Programmation 2017 pour l'emploi et l'insertion hors crédit contrat de ville - Signature de conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions

La politique intercommunale conduite en faveur de l'emploi et de l'insertion, mise en œuvre par la direction de l'emploi et de la solidarité, a pour objectif le développement social et la lutte contre les exclusions sur le territoire afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi au plus grand nombre de demandeurs d'emploi, de soutenir un réseau territorial d'insertion par l'activité économique et d'accompagner la création d'entreprises et l'initiative individuelle. Le montant total des subventions proposées s'élève à 577 198 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

Abstention : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 aux associations selon les montants suivants :
 - Mission Locale du Pays de Grasse : 275 948 €
 - Créactive 06 : 32 000 €
 - ADIE : 4 000 €
 - Parcours le Monde Sud-Est : 5 000 €
 - Auteuil Formation Continue - Centre de formation accompagnement jeunes décrocheurs : 10 000 €
 - Soli-Cités : 40 000 €
 - Jardins de la Vallée de la Siagne : 52 250 €
 - Montagn'Habits : 18 000 €
 - DEFIE : 80 000 €
 - Résines Esterel Azur : 50 000 €
 - Auteuil Formation Continue - Restaurant d'insertion : 10 000 €
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre, à intervenir avec les structures concernées par le programme d'actions à l'exception de la convention relative à la Mission Locale du Pays de Grasse qui sera signée par Monsieur le Premier Vice-président ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, au chapitre 65, article 6574.

Délibération n°DL2017_052 : Programmation 2017 pour la prévention hors crédit contrat de ville - Signature de conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions

Conformément aux compétences relatives à la politique de la ville et du soutien aux dispositifs contractuels urbains, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse apporte son soutien aux opérations de prévention et de lutte contre les exclusions sociales des publics vulnérables. Le montant total des subventions proposées s'élève à 93 500 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Abstention : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG

Contre : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D'APPROUVER les programmes d'actions exposés pour les subventions mentionnées dans la délibération ;
- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 aux associations selon les montants ci-dessous :
 - HARJES : 40 000 €
 - API Provence : 45 000 €
 - ARPAS : 7 000 €
 - MEDIATION MOSAÏQUE : 1 500 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, au chapitre 65, article 6574.

Délibération n°DL2017_053 : Contrat Local de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (CLDESS) - Programmation du premier semestre 2017 - Signature de conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions

La mise en œuvre de la programmation du premier semestre 2017 du Contrat Local de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (CLDESS) comprend le soutien à deux actions spécifiques :

- le Pôle Territorial de Coopération Économique de la Scic TETRIS, destiné à stimuler et accompagner l'émergence de nouvelles formes de coopération, mutualisation et solidarité, créatrices de richesses humaines, sociales et économiques sur le territoire,
- aider au lancement de l'association L'Autre Boutique en charge de l'animation de l'espace de vente dédié à la consommation responsable implanté dans le centre historique de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Contre : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D'APPROUVER le programme d'actions pour la mise en œuvre du Contrat Local de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (CLDESS) pour le premier semestre 2017 ;
- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 aux associations selon les montants ci-dessous :
 - Scic TETRIS : 50 000 €
 - L'Autre Boutique : 3 000 €
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, au chapitre 65, article 6574.

Délibération n°DL2017_054 : Programme local de l'habitat du Pays de Grasse (2017-2022) - Arrêt du projet

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse conduit, depuis sa création en 2014, une démarche d'élaboration de son programme local de l'habitat (PLH). Codifié aux articles L.302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, il définit, pour une durée de six ans, un cadre de référence pour l'action publique du territoire en faveur du logement et de l'équilibre social de l'habitat. Conformément à la procédure encadrée par le code de la construction et de l'habitation et suite à la réalisation des études préalables (diagnostic, document d'orientations et programme d'actions), il convient d'aborder la première phase d'adoption du PLH et de proposer l'arrêt du projet.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

Abstention : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG

- D'APPROUVER le projet de programme local de l'habitat (PLH) établi pour la période 2017-2022, composé du diagnostic, du document d'orientations et du programme d'actions, documents annexés à la délibération ;
- DE PROCEDER à l'arrêt du projet de programme local de l'habitat (PLH) 2017-2022 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à transmettre pour avis le projet de programme local de l'habitat (PLH) aux 23 communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et à l'organe compétent chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de l'ouest des Alpes-Maritimes, conformément à l'article R.302-9 du code de la construction et de l'habitation.

Délibération n°DL2017_055 : Garantie d'emprunts CDC accordée à l'association Projet Arche Jean Vanier par la communauté d'agglomération - Signature de l'avenant de réaménagement n°61755

L'association Projet Arche Jean Vanier a sollicité de la caisse des dépôts et consignations (CDC) le réaménagement de sa dette selon des caractéristiques financières assorties de nouvelles conditions de remboursement. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est appelée à délibérer en vue de réitérer sa garantie initialement accordée par le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence pour des prêts destinés au financement de son opération de 39 logements locatifs sociaux, Domaine des Aspres, à Grasse. L'offre de réaménagement présentée par la CDC porte sur une ligne de prêt, pour un montant total de 1 110 885,20 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagée, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'avenant de réaménagement n°61755 joint en annexe, faisant partie intégrante de la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant de réaménagement n°61755 établi entre la caisse des dépôts et consignations, le garant et l'emprunteur ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document qui serait la suite de la délibération.

Délibération n°DL2017_056 : Transfert à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse des garanties d'emprunts CDC initialement accordées par la Ville de Grasse à l'OPH Côte d'Azur Habitat pour deux opérations de production de logements locatifs sociaux - Signature de l'avenant de réaménagement n°48934

L'OPH Côte d'Azur Habitat a sollicité de la caisse des dépôts et consignations (CDC) le réaménagement de sa dette selon des caractéristiques financières assorties de nouvelles conditions de remboursement. Ainsi, l'OPH Côte d'Azur Habitat demande à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse de délibérer, dans l'exercice de sa compétence et de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'actions et d'aides en faveur du logement social, en vue d'accorder sa garantie initialement consentie par la Ville de Grasse pour des prêts destinés au financement de deux opérations, Le Clos Saint Jacques et La Marigarde, à Grasse. De fait, il est proposé le transfert des garanties des prêts concernés à la communauté d'agglomération et d'autoriser la signature de l'avenant de réaménagement portant sur 6 lignes de prêts, pour un montant d'encours de 3 935 437,40 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le transfert des garanties des prêts concernés par l'avenant de réaménagement n°48934, joint en annexe, faisant partie intégrante de la délibération ;

- D'APPROUVER la garantie pour le remboursement des lignes du prêt réaménagées, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'avenant de réaménagement n°48934 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant de réaménagement n°48934 établi entre la caisse des dépôts et consignations, le garant et l'emprunteur ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document qui serait la suite de la délibération.

Délibération n°DL2017_057 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Pays de Grasse (2017-2020) - Approbation et mise en signature de la convention d'OPAH et de la convention de financement avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Forte d'une expérience réussie en matière de politique d'amélioration du parc privé ancien, la communauté d'agglomération a souhaité mettre en œuvre un nouveau dispositif sur l'ensemble de son territoire. Aussi, au terme de l'OPAH intercommunale n°2, opérationnelle sur les cinq communes de l'ancienne Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a engagé une étude pré-opérationnelle qui a identifié les contours, le contenu, les objectifs et les moyens d'un nouveau dispositif d'amélioration du parc privé. Ainsi, pour la mise en œuvre opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse, la communauté d'agglomération, l'Etat, l'Anah et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conviennent de signer une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse ou « OPAH - Pays de Grasse » pour la période triennale 2017-2019 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cette convention ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2017 et suivants au chapitre 204, article 20422, fonction 70 et au chapitre 27, article 27632, fonction 70 ;
- DE SOLLICITER le partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de financement établie entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- DE SOLLICITER de l'Anah les subventions pour le financement de l'ingénierie ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager tout acte et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Délibération n°DL2017_058 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Pays de Grasse (2017-2020) - Signature de la convention de prestations intégrées de suivi-animation avec la SPL Pays de Grasse Développement

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, l'Anah et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mobilisent leurs moyens pour engager une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur la totalité du territoire communautaire. A ce titre, la convention d'opération, dont la signature est imminente, prévoit de confier l'animation du dispositif à une équipe dédiée. Ainsi, il est proposé de confier cette mission de suivi-animation à la SPL Pays de Grasse Développement, dans une logique de continuité des opérations programmées menées depuis 2009, par voie de conventionnement avec la SPL. Le montant annuel de la convention s'élève à 220 000,00 € HT.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention de prestations intégrées de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse, telle qu'annexée à la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de prestations intégrées de suivi-animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2017 et suivants au chapitre 011, nature 611, fonction 70 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à engager tout acte et à signer tout document qui serait la suite de la délibération.

Délibération n°DL2017_059 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP)

Il est proposé de mettre en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP) et en particulier son indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, pour le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux à partir du 1^{er} avril 2017 afin de procéder à la nomination du directeur général des services sur un emploi fonctionnel de direction.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP) pour la seule partie de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), pour le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux à partir du 1^{er} avril 2017 ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2017 et suivants.

Délibération n°DL2017_060 : Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

Il est proposé de mettre en place la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction à partir du 1^{er} avril 2017 afin de procéder à la nomination du directeur général des services sur un emploi fonctionnel de direction.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la mise en place de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction à partir du 1^{er} avril 2017 ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2017 et suivants.

Délibération n°DL2017_061 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Il est proposé au conseil de communauté de mettre à jour les taux de promotion pour les avancements de grade à la suite de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR) à compter du 1^{er} avril 2017.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE FIXER les taux de promotion suivants :

Filière administrative

Cadre d'emploi des attachés territoriaux	
Attaché principal	100%
Directeur	100%
Attaché hors classe	100%

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100%
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100%

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%

Filière technique

Cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux	
Ingénieur en chef hors classe	100%
Ingénieur général	100%

Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	
Ingénieur principal	100%
Ingénieur hors classe	100%

Cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux	
Technicien principal 2 ^{ème} classe	100%
Technicien principal 1 ^{ère} classe	100%

Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	
Agent de maîtrise principal	100%

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%

Filière culturelle

Cadre d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine	
Conservateur du patrimoine en chef	100%

Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	100%
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	100%

Cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100%

Filière médico-sociale

Cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs	
Assistant socio-éducatif principal	100%

Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants	
Educateur principal de jeunes enfants	100%

Cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	100%
Infirmier en soins généraux hors classe	100%

Cadre d'emploi des puéricultrices	
Puéricultrice de classe supérieure	100%

Cadre d'emploi des agents sociaux	
Agent social principal 2 ^{ème} classe	100%
Agent social principal 1 ^{ère} classe	100%

Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	100%

Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	100%

Filière sportive

Cadre d'emploi des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	
Conseiller des APS principal	100%

Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	
Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	100%
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	100%

Cadre d'emploi des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	
Opérateur qualifié des APS	100%
Opérateur principal des APS	100%

Filière animation

Cadre d'emploi des animateurs territoriaux	
Animateur principal 2 ^{ème} classe	100%
Animateur principal 1 ^{ère} classe	100%

Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100%

- DE DECIDER que lorsque le nombre de fonctionnaires pouvant être promus n'est un nombre entier, d'arrondir à l'entier supérieur.

Questions diverses

- Bilan 2016 de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH)

Le conseil de communauté prend acte du bilan 2016 de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH).

Fait à Grasse, le 10 avril 2017

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

